



## COMMUNE DE SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2010

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Loup-sur-Semouse s'est réuni le 27 mai 2010, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Thierry BORDOT, Maire.

Présents : T.BORDOT – H.LEROY – E.DOUCET – J.JOAQUIM – A.SCHEIFLER – L.LARRIERE – Y.AJOUAOU – C. GALLAIRE- C.COURTOIS — F.DUBOIS – R.DUPAIN– D.GENCI – M.LAMI – S.LARUE — JP.MILLEROT – M. NURDIN – M.SABER – P.VERNIER – JL BEUGNOT

E.DAVAL - N.GRANDJEAN – M.KUHN – JD.MOUTON

Absents : C. SIMOES – MC MUNIER — R. SAIM

Procurations : JF AZOU à JD MOUTON

Annexe : Diaporama sur la Politique de la ville

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un(e) secrétaire pris dans le Conseil.

Madame Arlette SCHEIFLER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

\*\*\*

*La séance est ouverte à 20h10.*

M. Le Maire procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Il soumet ensuite pour avis au Conseil le dernier compte-rendu qui est approuvé à l'unanimité.

M. Le Maire est heureux d'accueillir M. Thierry GOLDMAN ce jour, en tant que coordinateur de la politique de la ville dans le cadre de sa mission au CCAS, qui va présenter les prochains enjeux de la politique de la ville.

Il explique que M. GOLDMAN aura pour mission **un projet de réussite éducative pour la rentrée 2010**, à savoir gérer l'accompagnement scolaire et social des enfants de St Loup, en difficulté scolaire et extrascolaire.

M. Le Maire rappelle qu'environ 40% des enfants arrivant en cycle secondaire sont en difficulté ce qui implique un enjeu national mais également local. Il estime que la commune a obligation de s'impliquer via ce projet, en collaboration avec tous les partenaires(enseignants, parents d'élèves, etc).

M. Le Maire donne la parole à M. GOLDMAN qui va présenter le projet de réussite éducative, via la projection un diaporama (**Annexe 1**).

M. GOLDMAN présente **la première diapositive** concernant la Politique de la Ville à St Loup. Il explique que le contrat signé pour la période 2007-2012 qui s'appelait précédemment "contrat de ville", concerne les actions menées dans les quartiers les plus difficiles (ZEP, ZUP).

Il souligne que l'Etat remet actuellement en question l'évaluation globale de la ville en France effectuée auparavant. Il s'agit donc de rénover le cadre contractuel de la politique de la ville en faveur des quartiers, sous la forme de la signature d'une convention.

M. GOLDMAN indique que le contrat initialement prévu de 3 ans a été prolongé d'une année supplémentaire, ce qui permettra d'avoir des fonds encore disponibles pour 2011.

Il explique que la politique du CUCS est toujours d'actualité mais n'était pas forcément organisée en réseaux, les nombreux dispositifs et les différents opérateurs se superposant entre eux (Jeunesse et Sports, DAS, etc). Il ajoute que ces complications administratives engendraient un manque de clarté et d'efficacité.

M. GOLDMAN déclare qu'aujourd'hui, il est question d'objectifs précis avec des thèmes nationaux, que les communes vont mettre en œuvre selon des priorités bien définies (bilans annuels établis et envoyés aux collectivités et aux financeurs).

M. DAVAL demande quelle sera la position de la commune si l'Etat se désengage après 2011.

M. GOLDMAN répond que l'Etat va de désengager d'une certaine manière (diminution des fonds alloués) mais indique qu'après 2012, les communes et collectivités auront de nouvelles compétences et devront définir leurs nouvelles priorités.

M. DAVAL déplore que le programme actuel s'arrête car il était efficace.

M. GOLDMAN en convient et ajoute qu'il faudra déterminer la position de la Commune, notamment par la recherche de partenariats et de financements. Il souligne qu'aujourd'hui la réussite éducative est une priorité de l'Etat et que ce dernier ne va pas de désengager complètement.

M. DAVAL indique que Monsieur le Maire précise fréquemment que l'Etat se désengage et diminue les moyens financiers attribués à l'Education Nationale et déplore que la municipalité actuelle pour des raisons de restriction de budget a programmé pour cette année l'achat de quatre ordinateurs au lieu de six et par conséquent n'est pas cohérente par rapport au programme de réussite éducative.

M. Le Maire en convient mais fait remarquer que les besoins en la matière sont croissants alors que les moyens alloués sont décroissants.

Mme SCHEIFLER pense que deux ordinateurs en moins ne vont pas altérer la réussite scolaire.

M. Le Maire précise que l'objectif de la Commune sera de concentrer les moyens sur ce qu'elle estime prioritaire car aujourd'hui il y a une dispersion et une superposition des rôles (différents acteurs). Il souligne que les budgets de l'Etat sont en restriction dans tous les ministères.

M. Le Maire indique que l'enfant sera au centre du projet.

M. GOLDMAN aborde ensuite (**diapositive n°2-3-4-5**) la mise en œuvre, les enjeux et les objectifs du contrat urbain de cohésion sociale. Il explique qu'il s'agit d'un partenariat et d'engagements respectifs entre l'état, la commune (CUCS) et les collectivités territoriales autour de ce projet.

M. Le Maire intervient et mentionne qu'au cas où l'Etat se retire du dispositif, la commune tentera de trouver des solutions avec les partenaires encore présents sur le terrain (Conseil Général et Région).

M. GOLDMAN indique que le projet concernant St Loup a été élaboré sur un diagnostic de départ (évolution démographique, situation dans les quartiers, situation de l'emploi, délinquance). (**Diapositives n°5 et 6**) Il souligne que ces constats sont évolutifs mais permettent de déterminer les objectifs.

M. GOLDMAN déclare que chaque année, des opérateurs déposent des projets et qu'ensuite le comité de pilotage (CUCS) gère les demandes formulées par rapport aux thématiques prioritaires (**diapositive n°7**). Viennent ensuite les comités techniques qui sont nommés. Il convient de traiter certaines problématiques en comité de pilotage, en respectant les directives nationales et locales, et en échangeant avec les partenaires.

M. GOLDMAN mentionne que, selon les problématiques qui ressortent au niveau local, des groupes thématiques se mettent en place (diapositive n°8). Il cite pour exemple à St Loup la mise en place d'une médiation sociale suite à des problèmes en ville, dans les quartiers ou des faits notifiés.

M. GOLDMAN souligne que la priorité en matière de prévention de la délinquance et de la citoyenneté est une thématique soulevée par l'Etat. Il ajoute que la demande des collectivités et des financeurs (objectifs nationaux très larges) est de déterminer et d'appliquer ces directives prioritaires au niveau local (**diapositive n°8**).

M. GOLDMAN explique qu'une évaluation a lieu chaque année (**diapositive n°9**) et qu'elle doit déterminer les aspects positifs et négatifs de chaque nouveau projet.

Il évoque ensuite la méthode de fonctionnement (**diapositive n°10**) coordonnée par un chef de projet dans chaque commune ou région (ici lui-même), et en énumère les missions (évaluer, suivre le cahier des charges déterminé de manière nationale).

Il insiste sur l'important travail administratif, qui permet de communiquer des données précises aux collectivités. Ce travail est associé aux acteurs sur le terrain qui mettent en place des actions et font remonter les informations.

M. DAVAL demande si ces actions vont faire intervenir des professionnels et si le temps alloué au chef de projet sera suffisant pour gérer tout cela.

M. GODLMAN répond que c'est tout à fait réalisable et plus simple au regard de la taille modeste de la ville de St Loup (4000 Habitants) et parce qu'elle compte peu d'opérateurs, comparativement avec de grandes villes.

M. DAVAL demande si une partie du projet sera écartée ou va uniquement essayer de fonctionner avec les éléments en place.

M. GOLDMAN répond que le problème depuis 2006 venait des financeurs (Etat, Conseil Général) qui n'avaient pas suffisamment d'informations, ni d'interlocuteurs, pour déterminer si le projet était viable et finançable.

Depuis 2006, un suivi réalisé par des professionnels référents a permis de doubler le financement. Il ajoute que si le suivi n'est pas réalisé correctement, la commune peut passer à côté de subventions.

M. DAVAL demande comment sont calculées les subventions.

M. GOLDMAN répond que le nombre d'habitants est un critère.

M. Le Maire confirme qu'en effet un certain nombre de subventions n'ont pas été sollicitées ces dernières années, faute d'interlocuteur professionnel et que les subventions ont été allouées à d'autres villes.

Il explique qu'il a fallu retisser les liens avec les partenaires financiers (Préfecture, Conseil Général) et désigner M. GOLDMAN pour la mission de coordination. Il est ainsi devenu l'interlocuteur principal de ces partenaires financiers ce qui a permis d'avoir des relations privilégiées avec eux et ainsi d'appeler des moyens supplémentaires.

M. Le Maire mentionne que l'objectif de 2010 est de concentrer l'ensemble des subventions versées par le Conseil Général et la Préfecture sur le CCAS, qui sera l'unique opérateur en matière de réussite éducative (actions supplémentaires).

Il ajoute qu'en fonction des moyens perçus, les différentes priorités seront réévaluées.

M. BEUGNOT demande si le ciblage de la réussite éducative ne va pas écarter les autres objectifs nationaux et M. DAVAL demande si les autres projets ne vont pas être mis de côté.

M. GOLDMAN et M. Le Maire en conviennent et M. Le Maire répond qu'il y a des thématiques nationales sur lesquelles la commune est présente mais pas nécessairement dans le cadre de la politique de la ville.

Il prend l'exemple du contrat Habitat 2020 signé avec les partenaires départementaux et le Conseil Général, qui permettra de déterminer les actions à mener en matière de logement pour St Loup.

Il souligne qu'il faut une cohérence d'ensemble sur la politique de la ville, entre les différents thèmes (emploi, santé, logement, etc), qui sont souvent complémentaires.

M. GOLDMAN reprend le diaporama et présente le tableau synthétique explicatif de la politique de la ville pour 2010 (**diapositive n° 11**), montrant la configuration entre les différents opérateurs et partenaires locaux.

Il ajoute que la désignation de pilotes permettra de mettre en place certaines actions bien ciblées. Ces pilotes mèneront directement les actions ou délègueront à des partenaires locaux ou extérieurs, comme par exemple le réseau AAMI. Les associations pourront ainsi passer par le pilote pour mener à bien leur projet, la démarche en sera simplifiée.

M. Le Maire explique que la commune (CCAS) devient pilote du dispositif : les chantiers jeunes (AML), la médiation (UJEL) et l'accès aux droits (AAMI). On identifie ainsi les partenaires par action prioritaire dans un souci de simplification des opérateurs.

M. GOLDMAN évoque ensuite le programme de réussite éducative (**diapositives n°12 et suivantes**) et explique qu'il est consacré à une tranche d'âge particulière (2-16 ans). Il ajoute que la famille a un rôle déterminant également.

Il indique que ce programme est assez étendu et qu'il s'agit de prendre en compte globalement toutes les difficultés de l'enfant.

M. DAVAL estime que la réussite éducative implique d'abord les parents.

M. GOLDMAN en convient et souligne que certains opérateurs vont intervenir sur les facteurs familiaux, d'où l'intérêt de mettre en place un programme de réussite éducative adapté aux besoins.

M. Le Maire précise que l'enfant n'est pas responsable de la défaillance des parents et qu'il faut donc l'accompagner. Il ajoute que cet accompagnement global n'existe pas encore (du primaire au collège).

M. KUHN demande si la commune en a les moyens humains.

M. GOLDMAN répond qu'un réseau doit d'abord se mettre en place afin d'obtenir un observatoire et ajoute que l'organisation est complexe.

M. KUHN demande si le corps enseignant a les capacités de le faire.

M. GOLDMAN répond par l'affirmative mais précise que leur champ d'action se limite à l'établissement. Il ajoute que les acteurs de terrain pourraient ainsi intervenir à l'extérieur.

Mme GRANDJEAN demande où se situe la limite d'action de l'éducation nationale et de ces opérateurs extérieurs.

M. GOLDMAN répond que toute la difficulté est là mais que de nombreux enseignants sont volontaires.

M. Le Maire confirme que les enseignants ne peuvent bien souvent qu'alerter (limites d'actions). Le relais serait pris par les opérateurs en question et permettra d'identifier les situations les plus critiques.

M. GOLDMAN fait remarquer qu'aujourd'hui, il est plus facile d'intervenir dans les établissements scolaires et souligne qu'il s'agit d'un challenge important pour l'enfant.

Il ajoute que les enseignants ont déjà un suivi de l'enfant ce qui permettra aux opérateurs d'obtenir des éléments de travail complémentaires.

Mme DOUCET indique qu'une partie est déjà effectuée par les enseignants et par l'AEPS et que cela fonctionne favorablement grâce à ce partenariat.

M. GOLDMAN acquiesce et ajoute qu'il s'agit effectivement de mettre en relation les acteurs de terrain.

Il évoque ensuite la parentalité et notamment les difficultés des parents démissionnaires ou démunis.

M. DAVAL mentionne les lieux d'accueil.

M. GOLDMAN indique que le projet est ambitieux mais pourrait démarrer rapidement.

M. Le Maire déclare que la première mission de M. GOLDMAN en tant que coordinateur de la ville pour le CCAS pour la rentrée sera de faire l'inventaire de ce qui existe, des difficultés rencontrées auprès des acteurs (assistantes sociales par exemple) et de créer les relations nécessaires. Tous les enfants seront diagnostiqués et les situations plus difficiles identifiées, afin de les orienter vers un schéma d'accompagnement scolaire, sportif (école municipale des sports) ou culturel.

M. AJOUAOU demande comment procéder si, en cas d'extrême difficulté, les parents refusent que la commune gère la situation.

M. Le Maire estime qu'il s'agit de convaincre.

M. DAVAL pense qu'il y a malheureusement toujours des échecs.

M. GOLDMAN déclare qu'il convient dans ce cas d'orienter les familles vers des professionnels spécialisés.

M. Le Maire remercie M. GOLDMAN pour son intervention et M. GOLDMAN quitte l'assemblée.

M. Le Maire propose au Conseil d'ajouter les points 19 à 25 initialement non prévus à l'ordre du jour, en raison de contraintes de délais et de fonctionnement. Il ajoute que le prochain conseil municipal du 24 juin sera dédié à la DSP.

M. Le Maire présente ensuite **le rapport annuel sur l'eau** obligatoire, établi en collaboration avec les services administratifs et M. BORTOLOZZI.

Il fait lecture du rapport et invite à le suivre sur le document remis à chacun (I. Présentation générale du service : description du service, achat et vente d'eau, faits importants en 2009).

M. Le Maire énonce les projets en cours et notamment le projet immédiat de périmètre de protection des puits avec l'acquisition du terrain de M. PIERRE à Magnoncourt.

Il souligne que ces projets sont indispensables dans les années à venir.

Il déclare que la ville a souhaité lancer une étude de DSP pour l'eau et l'assainissement. La décision imminente concernant la DSP (choix de l'entreprise au regard du cahier des charges) sera proposée lors du prochain conseil municipal.

Un rapport établi en collaboration avec la commission sera transmis au bureau d'étude et envoyé à chacun deux semaines avant le conseil, puis la décision collective sera prise par l'assemblée.

M. Le Maire aborde ensuite les indicateurs techniques (II) et fait remarquer que la longueur du réseau s'est étendue et passe de 19 km à 28 km.

Il fait remarquer que le rendement du réseau a augmenté grâce à l'intervention sur les fuites (41, 63% en 2007 et 46, 36% en 2009).

Il s'avère qu'une étude sera réalisée pendant l'été, financée par la CCVS, pour tenter d'identifier l'origine des fuites restantes afin d'améliorer le rendement dans le courant de l'année.

Puis, la qualité de l'eau (III) est évoquée et le bilan 2009 indique que l'eau est de bonne qualité et consommable, conformément à la réglementation.

M. Le Maire mentionne que le rapport sur l'eau est simplement présenté et ne fait pas l'objet d'un vote.

Il demande s'il y a des questions et reprend l'ordre du jour.

M. Le Maire informe qu'il a obligation d'informer le conseil des **décisions municipales**, prises en application de la délibération du 31 mars 2010 (N°2010-40) par laquelle le conseil municipal a délégué à M. Le Maire certaines attributions.

**La première décision municipale** concerne **la révision des loyers des logements communaux**, prise en date du 20 mai 2010. Les montants des loyers sont fixés pour une durée de 3 ans.

M. DAVAL demande si les loyers ont été augmentés et sur la base de quel indice.

M. Le Maire répond par l'affirmative et précise qu'ils ont été augmentés d'environ 1% à 2%, par rapport au coût de la vie.

**La deuxième décision municipale** concerne **la révision du prêt AX 000122 de la Caisse d'Epargne Franche Comté** (l'index de référence modifié).

M. Le Maire explique que cet index est beaucoup plus intéressant car les intérêts seront moindres. Il précise également qu'il n'a pas été modifié depuis plusieurs années.

Il informe que M. CHARBONNIER va suivre une formation à cet effet afin de s'appliquer à travailler sur la gestion de la dette au quotidien.

Il ajoute que la commune a intérêt à sortir du taux variable à l'heure actuelle, car rester à taux fixe impliquait de perdre de l'argent.

Puis, M. Le Maire aborde les délibérations à prendre et **le premier rapport concerne la signature d'une convention avec l'Association Mosaïque Lupéenne pour la réalisation de sept chantiers jeunes.**

Il précise que la nature des travaux est en cours d'identification, en collaboration avec M. AJOUAOU.

M. AJOUAOU explique qu'il y a d'abord les chantiers habituels (14 juillet), deux chantiers concernaient la main courante du stade, et deux chantiers sont prévus pour la réfection de l'entrée de la mairie et les bâtiments publics.

Il ajoute que l'estimation de chaque chantier implique deux semaines de travail.

M. SABER demande comment est calculée la rémunération.

M. AJOUAOU répond qu'il s'agit d'une bourse déterminée en fonction des besoins exprimés par les jeunes (permis de conduire, accès à certains loisirs).

Il explique qu'il a été décidé de ne pas attribuer une somme trop élevée (pour ne pas la considérer comme un salaire), ni trop faible (afin d'avoir des jeunes à disposition).

M. SABER demande quelle est la durée du travail.

M. AJOUAOU répond que les jeunes travaillent du lundi au vendredi de 9h-12h et 13h30-16h30 soit 30 heures par semaine.

M. Le Maire indique que la nature des chantiers et des tâches sont réfléchis et discutés à l'avance, ce ne sont pas les jeunes qui décident.

M. KUHN fait remarquer que certains chantiers ont déjà été effectués.

M. AJOUAOU acquiesce et précise que cela concerne les chantiers du stade municipal, du stade du Pâtis et les bancs publics.

M. Le Maire met aux voix.

Contres : 0

Abstentions : 0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. Le Maire aborde ensuite **le rapport n° 2 concernant la formation de premiers secours**, organisée par l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers de Haute-Saône les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2010.

Les agents volontaires pour la formation de cette session sont Mme LAITHIER et Messieurs BELLEFLEUR, TAMISIER et FRANCOIS.

M. Le Maire appelle aux volontaires pour la prochaine session de formation.

M. MILLEROT demande si la commune possède un défibrillateur.

M. LEROY répond qu'il y en a un au collège mais qu'il était effectivement prévu d'en acquérir un.

M. DUPAIN estime qu'un appareil pourrait être installé au Foyer Communal.

M. DAVAL demande s'il y a obligation de passer par les pompiers pour recevoir cette formation.

M. LEROY répond que cela n'est pas nécessaire mais que l'avantage est que celle-ci se déroule sur place. Il ajoute que le démonstrateur doit détenir l'agrément nécessaire.

Mme GALLAIRE demande s'il est possible de commander une formation à destination du public.

M. LEROY répond qu'il reçoit une infirmière du collège lundi (démonstration) et qu'il va se renseigner.

Il est proposé au Conseil de prendre en charge les frais relatifs à cette formation à raison de 50 € par agent, soit 200 € au total.

M. Le Maire met aux voix.

Contres : 0

Abstentions : 0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Est évoqué ensuite **le rapport n°3**, concernant la **demande de subvention du Centre Social pour le Contrat Enfance Jeunesse 2009**.

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention d'un montant de 12 750 € à l'AML au titre de ce contrat.

M. DAVAL demande si cette subvention est allouée hors budget 2009.

M. Le Maire répond que cette subvention est retirée du budget pour apparaître ensuite dans le Contrat Enfance Jeunesse car la CAF participe au financement à hauteur de 50%.

M. DAVAL demande s'il s'agit d'une subvention supplémentaire.

M. Le Maire répond par la négative et précise qu'il s'agit de la somme habituellement versée.

M. Le Maire demande s'il y a d'autres questions et met aux voix.

Contre : 0

Abstentions : 0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Il est ensuite proposé au Conseil **le rapport n°4**, au sujet de **la signature d'une convention pour la Classe Foot**, avec le collège et le Centre Social, pour une durée de 3 ans, relative aux frais de déplacement des élèves (entraînements et matchs).



M. Le Maire précise qu'il s'agit du même dispositif que l'an dernier, mais qu'il y a cette fois une convention d'établie.

M. DAVAL constate que la classe foot est du ressort du Collège et donc une compétence du Conseil Général et indique ne pas comprendre pourquoi la Commune intervient pour celle-ci. M. DAVAL que les enfants pourraient se déplacer à pied jusqu'au Stade du Pâquis.

M. LEROY indique que les élèves de la classe foot sont conduits en car du collège au stade, les mercredi et les vendredi soirs, plus six sorties par an (matches).

Mme COURTOIS fait remarquer que cette participation comprend également les élèves qui ne sont pas de St Loup.

M. LEROY acquiesce mais précise que le syndicat du collège apporte sa contribution à la classe foot. Il explique que M. TAMISIER n'est plus salarié de la commune pour ce dispositif mais est pris en charge par professions sport et par le collège.

Il ajoute que la participation financière de la commune se limite aux frais de déplacements.

M. SABER demande à quoi correspond la facture de 1 190, 90 € pour le 1<sup>er</sup> trimestre.

M. LEROY répond que les enfants (une quarantaine) sont conduits du collège au stade du Pâquis par les cars des Ets TARD (de Luxeuil) et également pour les autres sorties dans le cadre de la classe foot (Lons, Morteau, Besançon, etc).

M. Le Maire souligne qu'il n'y a pas d'obligation pour la commune d'avoir une classe foot et qu'il s'agit d'une façon de marquer notre volonté de la conserver.

M. LEROY ajoute que si la commune ne prend pas en charge ces frais de déplacement, la classe foot sera supprimée et les enfants concernés (15 à 20) iront s'inscrire dans les classes foot alentours.

Mme DOUCET confirme et souligne que le sujet a déjà été délibéré lors d'un précédent conseil.

M. Le Maire met aux voix.

Contres : E. DAVAL- JD MOUTON (et pour JF AZOU) – M. KUHN – N. GRANDJEAN.

Abstentions : 0

Le rapport est adopté à la majorité.

M. Le Maire évoque ensuite **le rapport n° 5, concernant le recrutement de six agents en CAE et CAE Passerelle.**

M. Le Maire précise qu'il s'agit de renforcer les Services Techniques, notamment pour la tonte des pelouses en saison estivale, ce qui libérera le personnel habituel afin d'effectuer d'autres tâches.

Il explique que ces postes permettent de répondre à des demandes d'emplois récurrentes en mairie et permettent également de rendre service. De plus, les CAE n'engagent qu'un financement modéré de la commune.

M. Le Maire ajoute que ce volant de CAE laisse la possibilité à la commune d'employer à la demande ou au besoin, du personnel sur six mois à hauteur de 23 heures par semaine (souplesse du système).

M. DAVAL demande si les CAE sont renouvelables.

M. Le Maire répond que le CAE classique est renouvelable une fois mais pas le CAE passerelle. Il ajoute que c'est ce qui remplace les TUC ou les TIG employés par le passé.

M. SABER demande pourquoi ces travaux ne sont pas effectués en chantiers jeunes.

Discussion collégiale et il ressort que les jeunes employés pour ces chantiers n'ont pas l'âge requis (étudiants pour la plupart) pour manier ce type de matériel (tondeuses par exemple).

Mme LAMI demande quelle est la priorité d'embauche.

M. Le Maire répond que priorité est donnée aux gens de St Loup et que les candidatures sont évaluées en fonction de la situation familiale, financière et sociale. Il ajoute que parfois sont employés des personnes en réinsertion sociale, mais que cela reste occasionnel.

M. Le Maire évoque la possibilité de créer un chantier jeunes pour tester la mécanique d'insertion (16-25 ans) en collaboration avec le projet de M. GOLDMAN.

M. AJOUAOU suggère la mise en place de contrats de professionnalisation au sein de la commune pour permettre d'apprendre un métier sur le terrain (testé dans les communes environnantes). Il estime que cela pourrait être une piste pour l'avenir et permettrait de les intégrer dans la ville (sports par exemple).

M. Le Maire met aux voix.

Contres : 0

Abstentions : 0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**Le rapport n° 6** est ensuite abordé concernant le **Bilan de compétences d'un agent communal**.

M. Le Maire demande s'il y a des questions et met aux voix.

Contres : 0

Abstentions:0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Puis, M. Le Maire présente **le rapport n° 7**, au sujet du **Schéma Départemental de Transports Collectifs et de la Liaison MONTDORE / SAINT-LOUP**.

M. Le Maire explique que la commune prend en charge le déficit de cette liaison évaluée à 33 € l'année 2010. Il demande s'il y a des questions et met aux voix.

Contres : 0

Abstentions : 0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**Le rapport n° 8** concernant la **Modification du tableau des effectifs** est abordé.

Suite à des avancements de grades pour 2010, M. Le Maire propose au Conseil de valider la création de trois nouveaux postes pour Mesdames THIERRY et LAGIRARDE et pour M. BELLEFLEUR, les postes qu'ils occupaient seront supprimés.

M. Le Maire met aux voix.

Contres : 0  
Abstentions:0

Le rapport n° 8 est adopté à l'unanimité.

M. Le Maire présente **le rapport n° 9 : Décision modificative n° 2 au Budget principal 2010.**

Suite au renouvellement des photocopieurs et à la résiliation de contrat signé avec BNP PARIBAS (10% de pénalités soit 565, 36 €), il est proposé au Conseil de valider la modification du budget principal de la Commune via un changement d'article afin de solder juridiquement le contrat.

M. Le Maire met aux voix.

Contres : E. DAVAL  
Abstentions : M. KUHN

Le rapport n° 9 est adopté à la majorité.

Puis, le **rapport n° 10** est abordé, concernant la **Décision modificative n° 3 au Budget principal 2010.**

Il s'agit d'autoriser M. Le Maire à rembourser à la société BNP PARIBAS le montant des échéances restantes (dont 563,56 € de pénalités) du crédit bail des photocopieurs, courant jusqu'en 2011, pour un montant total de 6 199, 23 €.

M. Le Maire met aux voix.

Contres : E. DAVAL  
Abstentions : M. KUHN – JD MOUTON (et pour JF AZOU) – N. GRANDJEAN

Le rapport n° 10 est adopté à la majorité.

M. Le Maire présente ensuite **le rapport n° 11**, proposant l'**Adhésion de la Commune à l'Agence Départementale.**

Il est proposé au Conseil de valider cette adhésion et d'adopter les statuts de l'Agence Départementale.

M. Le Maire déclare qu'il s'est rendu hier à Lure avec M. CHARBONNIER à une réunion de présentation du projet d'Agence Départementale du Conseil Général.

Il explique que l'Etat se désengage de ses missions traditionnelles (maîtrise d'œuvre de chantiers, ancien accompagnement DDE, estimations de travaux, etc) et mentionne que la commune n'a pas les compétences requises en interne.

La majorité des élus ayant interpellé l'Etat sur les coûts conséquents s'ils faisaient appel à des bureaux d'études privés, ce dernier a souhaité mettre en place un nouveau fonctionnement sous la forme de cette Agence Départementale (mise à disposition de personnel compétent du Conseil Général, techniciens professionnels). L'Etat comble donc son retrait d'une part par la création de cette Agence d'autre part.

Par l'acquittement d'une cotisation d'adhésion d'environ 2 280 € par an et d'un pourcentage sur les travaux, cette Agence sera chargée de répondre aux besoins des communes en la matière.

M. Le Maire souligne les avantages de cette adhésion au regard du volume de travaux à réaliser en 2010 (voirie par exemple) et notamment un gain de temps et d'efficacité dans la rédaction des appels d'offres, du cahier des charges ou des consultations.

M. MOUTON demande si cette agence aura des compétences en matière de gestion de l'eau et de l'assainissement.

M. Le Maire répond par l'affirmative mais précise que la commune fera appel à l'agence seulement en cas de besoin. Il s'agit d'un accompagnement de proximité, qu'un bureau d'étude ne ferait pas.

Il ajoute que l'agence a d'autres missions et peut être consultée pour un besoin en conseils financiers (choix d'emprunts) mais que ses attributions principales restent la voirie ( point sur lequel les communes sont les plus faibles ), l'eau et l'assainissement.

M. DAVAL demande quelle est la durée d'adhésion et remarque qu'en cas de DSP, les travaux relatifs à l'Eau et l'Assainissement seraient pris en charge par celle-ci.

M. Le Maire répond que la commune peut y entrer et y sortir quand elle le souhaite. Il ajoute que cette agence est régie par principe de solidarité entre les communes, car il n'y a pas d'objectif de rentabilité.

M. SABER demande si la commune n'avait pas adhéré à un syndicat d'architectes concernant la voirie.

M. Le Maire répond que l'organisme en question donne seulement des conseils en urbanisme ou en architecture mais n'a pas de compétences en suivi de travaux comme l'Agence, qui propose des prestations différentes et nouvelles.

M. KUHN demande quelle en sera la rentabilité.

M. Le Maire répond que, concernant travaux de voirie estimés à environ 200 000 €, les prestations de l'Agence seraient de l'ordre d'environ 10 000 €, ce qui est tout à fait intéressant au regard du montant de l'adhésion.

M. BEUGNOT fait remarquer que l'on va adhérer sans connaître le montant exact du pourcentage requis par l'Agence.

M. Le Maire répond qu'il y aura dans tous les cas un seuil de tolérance acceptable, déterminé par les communes.

M. SABER demande combien de communes sont concernées.

M. Le Maire répond qu'il y a 545 communes en Haute-Saône pour l'instant et estime que les trois quart vont adhérer.

M. DAVAL demande si le montant de la cotisation peut être diminué en fonction du nombre de communes adhérentes.

M. Le Maire répond que la cotisation restera la même mais que le pourcentage des travaux pourra être modifié et ajusté. Il considère que la commune de St Loup va en avoir l'utilité.

M. Le Maire demande s'il y a d'autres questions et met aux voix.

Contres : 0

Abstentions : 0

Le rapport n° 11 est adopté à l'unanimité.

Il est ensuite proposé au Conseil le **rapport n° 12** concernant l'**Acquisition d'un bien immobilier sis 5 rue du Général Prévost à SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE.**

Il s'agit d'acquérir une maison et une grange sur un terrain de 3 ares 66, pour un montant de 69 300 € HT (estimation du service des Domaines), appartenant à M. ANTOINE et Mme ARNOUX, en vue de la réalisation du giratoire.

M. Le Maire indique pour information que le début des travaux, notamment la démolition de la maison CANTORE, est prévu pour le 15 juin et pour une durée de deux semaines.

Mme GALLAIRE demande si les garages seront démolis.

M. Le Maire répond qu'il est envisagé de les supprimer et de les reconstruire à un autre emplacement (notamment celui de M. DEMESSE).

Il demande à ce que les riverains soient prévenus des contraintes de circulation et de projections de poussières et l'assemblée en convient.

M. Le Maire demande s'il y a d'autres questions et met aux voix.

Contres : 0

Abstentions : 0

Le rapport n° 12 est adopté à l'unanimité.

M. Le Maire présente le **rapport n° 13** et propose l'**Election d'un délégué au CNAS** (Comité National d'Action Sociale), à désigner parmi les membres du Conseil Municipal, afin de représenter la Commune.

M. Le Maire explique que le CNAS correspond globalement au comité d'entreprise du personnel et suggère la candidature de Mme LARRIERE.

M. Le Maire demande s'il y a d'autres candidats et met aux voix.

Contres : 0

Abstentions : 0

Mme LARRIERE est élue à l'unanimité et M. Le Maire l'en félicite.

#### **Rapport n° 14: Fusion OPH 70 / HABITAT et TERRITOIRES.**

Il est proposé au Conseil d'autoriser M. Le Maire à céder les actions détenues, à l'OPH de Haute-Saône pour un montant de 1 013, 65 € (valeurs mobilières).

M. BEUGNOT demande s'il n'y a pas eu une délibération précédente autorisant le Maire à effectuer ce genre d'opérations sans consulter le Conseil.

M. CHARBONNIER répond que cela ne fait pas partie des délégations attribuées par le Conseil.

M. Le Maire demande s'il y a d'autres questions et met aux voix.

Contres : 0

Abstentions : 0

Le rapport n° 14 est adopté à l'unanimité.

M. Le Maire présente ensuite **le rapport n° 15** concernant **l'Acquisition d'une parcelle à MAGNONCOURT**, appartenant au Groupement Forestier de la Combeauté, en vue d'établir un périmètre de protection d'un puit alimentant la commune en eau potable, et ce pour un montant d'1 € symbolique.

M. Le Maire demande s'il y a des questions et met aux voix.

Contres : 0

Abstentions : 0

Le rapport n° 15 est adopté à l'unanimité.

M. Le Maire évoque le **rapport n° 16**, à savoir la **Fixation du tarif de location des stands de la Commune** (stands de type « barnums »).

M. Le Maire déclare que la location sera gratuite pour les associations en échange d'un chèque de caution de 600 €. Pour les particuliers, le tarif sera de 60 € par stand pour une durée de deux jours et un tarif préférentiel de 40 € pour les lupéens sera appliqué dans les mêmes conditions.

M. SABER fait remarquer que le tarif est le même chez PROXILOC.

Il ajoute que la caution et une attestation d'assurance seront demandés dans tous les cas.

Les réservations et la caution devront être déposées en Mairie 15 jours avant la manifestation. La gestion et le contrôle des stands seront effectués par les deux gardes champêtres, Messieurs SIMON et GALLAUZIAUX.

M. Le Maire souligne qu'il faut encadrer le dispositif car les demandes sont susceptibles d'être nombreuses.

Mme COURTOIS demande qui va gérer les demandes.

M. LEROY répond que Mlle DUCHANOY réceptionnera les demandes en Mairie et transmettra ensuite aux gardes.

M. JOAQUIM propose de donner priorité aux associations, car les stands ont été acquis pour leur venir en aide. Il ajoute que le but n'était pas de faire un profit avec les locations aux particuliers.

M. DAVAL suggère que les associations communiquent leurs dates en début d'année et que les particuliers utilisent les créneaux restants.

Mme SCHEIFLER est d'accord et suggère d'établir un calendrier comme pour le Foyer Communal.

Mme DOUCET demande si les stands doivent être repliés en cas de pluie.

M. LEROY répond qu'il est prévu de les déballer à réception et de les faire sécher.

M. Le Maire demande s'il y a des questions et met aux voix.

Contres : 0

Abstentions : 0

Le rapport n° 16 est adopté à l'unanimité.

M. Le Maire présente ensuite **le rapport n° 17 : Attribution d'une subvention aux FRANCAS**, pour l'organisation du spectacle annuel Art-Scène Lupéen (1 600 €) et du Carnaval des écoles (1 000 €).

M. Le Maire précise que M. LAVAL avait demandé la somme de 1 500 € pour le Carnaval et M. Le Maire lui a demandé de revoir ce montant à la baisse. Il ajoute que la somme de 1 600 € est la somme habituelle versée aux FRANCAS.

M. DAVAL indique qu'il est favorable à cette subvention dans la mesure où cette manifestation (Art' Scène Lupéen) se déroule à Saint-Loup.

Monsieur le Maire précise qu' il en sera ainsi.

Mme COURTOIS demande pourquoi l'organisation du Carnaval n'est plus confiée aux services techniques.

Mme SCHEIFLER explique que les FRANCAS ne se sont plus entendu avec la municipalité de l'époque (subvention) et M. LAVAL n'a plus souhaiter s'en occuper. Les services techniques ont donc pris le relais. Par la suite, M. LEROY a estimé qu'il s'agissait plutôt d'une tâche à réaliser par les jeunes des FRANCAS, qui ont repris cette activité en 2010.

M. AJOUAOU confirme que les FRANCAS ont effectivement l'expérience nécessaire.

M. DAVAL fait remarquer que les Carnavals précédents étaient plus réussis, notamment la réalisation de monsieur carnaval, et qu'il est dommage de ne pas en avoir parlé avant.

M. Le Maire en convient et propose de s'y prendre plus tôt l'année prochaine.

M. SABER demande pourquoi les enfants du Mont Pautet ne pouvaient pas participer.

Mme DOUCET explique que la Directrice estimait que les enfants étaient trop petits et l'initiative de participation a été prise par les parents d'élèves. Elle ajoute que la commune ne peut pas obliger la directrice à participer.

M. Le Maire demande s'il y a des questions et met aux voix.

Contres : 0

Abstentions : 0

Le rapport n° 17 est adopté à l'unanimité.

Il est ensuite proposé **le rapport n° 18 : Attribution d'une subvention à l'Association Mosaïque Lupéenne (AML)**, pour le Centre Socioculturel, pour un montant de 2 000 €, en vue du financement d'un minibus de 9 places.

M. Le Maire indique que ce minibus est déjà acheté (convenu avec Michel LEROY) et qu'ils attendent la subvention depuis un an. Il précise qu'ils demandaient la somme de 4 000 € au départ.

Il souligne par ailleurs que ce minibus pourra également être utilisé dans le cadre de différentes actions sportives, ou de l'AEPS et ajoute que la CCVS participe à hauteur de 4 000 €.

M. KUHN fait remarquer qu'il s'agit d'une dépense supplémentaire ajoutée après vote du budget et estime qu'il faudrait peut-être revoir les prévisions à la hausse.

M. Le Maire explique qu'il y a toujours possibilité de contester mais qu'en cours d'année, il peut survenir des initiatives intéressantes non-budgetées au départ, et qu'il est difficile de prévoir à l'avance.

M. Le Maire demande s'il y a d'autres questions et met aux voix.

Contres : 0

Abstentions : 0

Le rapport n° 18 est adopté à l'unanimité.

M. Le Maire propose ensuite de traiter **les questions non prévues à l'ordre du jour, à savoir les points n° 19-20-21-22-23-24 et 25.**

Monsieur Daval indique qu'il serait préférable de disposer d'un délai raisonnable pour pouvoir les étudier en amont.

Monsieur le Maire estime acquiesce.

Il précise que l'ensemble des subventions a été votée au budget mais pas les structures. Il explique qu'en raison des négociations à propos du dispositif la politique de ville, certains financements ont été modifiés.

Il a été convenu de réduire certaines subventions et d'en augmenter d'autres et M. Le Maire cite pour exemple le Centre Social pour lequel un effort de 20 000 € a été demandé.

Il déclare que les différents schémas ayant été acceptés et finalisés, il peut les proposer aujourd'hui au Conseil.

M. Le Maire présente **le rapport n° 19 : Convention annuelle avec les FRANCAS.**

Il est proposé au Conseil d'autoriser M. Le Maire à signer la convention de gestion avec les FRANCAS pour l'accueil, la restauration et les centres de loisirs pendant les vacances scolaires, pour un montant de 89 000 €, versées en trois fois.

M. Le Maire rappelle que cette gestion se situe hors Carnaval et Art-Scène Lupéen et que la demande initiale dépassait les 90 000 €.

M. DAVAL estime que la baisse aurait du être plus significative au regard de l'effort général et de l'incertitude des aides de l'Etat.

M. Le Maire indique qu'ils ont fait l'effort de revenir sur le montant de 2009 et ajoute que des transferts de compétences vont certainement avoir lieu cette année (FRANCAS, Centre Social, etc) et que les FRANCAS risquent d'être perdants à ce niveau.

Il fait remarquer que l'effort est conséquent. L'enveloppe est globale mais les moyens sont concentrés sur la commune. Il ajoute qu'il y a un équilibre à établir.

M. Le Maire demande s'il y a des questions et met aux voix.

Contres : 0

Abstentions : E. DAVAL – JD MOUTON (et pour JF AZOU) – M. KUHN- N. GRANDJEAN

Le rapport n° 19 est adopté à la majorité.

M. Le Maire aborde **le rapport n° 20 : Attribution d'une subvention aux Francas pour le Conseil des Jeunes**, d'un montant de 2 500 € pour mettre en place une aire de jeux au parc et créer une piste cyclable.



M. Le Maire propose de reconduire cette subvention et indique qu'il conviendra de revoir le fonctionnement du conseil des jeunes par la suite, et voir comment le rendre plus attrayant.

M. Le Maire demande s'il y a des questions et met aux voix.

Contres : 0

Abstentions : 0

Le rapport n° 20 est adopté à l'unanimité.

Est ensuite présenté **le rapport n° 21 : Convention annuelle avec le Centre Social**, qui consiste à autoriser M. Le Maire à signer la convention de gestion et dont la participation financière de la commune serait de 90 000 € pour l'année 2010 (base du budget 2009)

M. Le Maire demande s'il y a des questions et met aux voix.

Contres : 0

Abstentions : E. DAVAL – JD MOUTON (et pour JF AZOU) – M. KUHN- N. GRANDJEAN

Le rapport n° 21 est adopté à la majorité.

M. Le Maire évoque ensuite **le rapport n° 22, à savoir l'Attribution d'une subvention au Centre Socioculturel (Livres médiathèque).**

Il est proposé au conseil de valider la demande de subvention de l'AML pour l'achat de livres à l'attention de la médiathèque, pour un montant d'achat de 1 596,99 €.

M. Le Maire demande s'il y a des questions et met aux voix.

Contres : 0

Abstentions : 0

Le rapport n° 22 est adopté à l'unanimité.

Il est ensuite présenté au conseil **le rapport n° 23 : Demande de subvention de l'AML pour la Fête de la Musique**, pour un montant de 1 500 €.

M. Le Maire explique que l'AML s'est proposé d'organiser la fête de la musique avec la venue de cinq groupes se produisant sur deux scènes différentes, l'après-midi du dimanche 20 juin.

Le choix de la date a été arrêté un peu en décalage par rapport aux événements alentours, pour permettre aux gens de pouvoir se rendre à chacun.

M. AJOUAOU confirme que les acteurs doivent effectivement choisir des dates adéquates.

Il précise que le budget global s'élève à 5 600 € avec participation de la CAF, de l'Etat, auquel s'ajoutent les frais de personnel, de publicité, etc.

M. Le Maire demande s'il y a des questions et met aux voix.

Contres : 0

Abstentions : 0

Le rapport n° 23 est adopté à l'unanimité.

Est ensuite présenté **le rapport n° 24**, concernant le **Remboursement de frais à Monsieur le Maire**.

M. Le Maire explique qu'il a fait l'acquisition à ses frais d'un mini-pc comme outil de travail pour la Commune d'un montant de 400, 90 € et souligne qu'il s'agissait d'un appareil en promotion.

Il ajoute que ce mini-pc sera également mis à disposition dans la salle des adjoints, en libre service, et servira également d'ordinateur portable supplémentaire en cas de besoin.

Il est proposé au conseil de procéder au remboursement de l'appareil.

M. Le Maire demande s'il y a des questions et met aux voix.

Contres : 0

Abstentions : 0

Le rapport n° 24 est adopté à l'unanimité.

M. Le Maire évoque ensuite **le rapport n° 25 : Demande de subvention au Conseil Général (Produits des amendes de police)**.

Il est proposé au conseil de valider la demande de subventions relatives à plusieurs projets.

M. Le Maire explique que les devis sont envoyés au Conseil Général et qu'il serait dommage de ne pas demander ces subventions. Il demande s'il y a des questions et met aux voix.

Contres : 0

Abstentions : 0

Le rapport n° 25 est adopté à l'unanimité.

M. Le Maire aborde **le rapport n° 26 : Demande de subvention pour le réseau AAMI**, pour un montant de 8 000 €. Et propose de reconduire cette subvention. Il demande s'il y a des questions et met aux voix.

Contres : 0

Abstentions : Y. AJOUAOU

Le rapport n° 26 est adopté à la majorité.

*La séance est levée à 23h15.*

\*\*\*

Le Maire,

La secrétaire de séance

Thierry BORDOT

Arlette SCHEIFLER